



Allergie alimentaire

publié le 05/11/2015 - mis à jour le 16/11/2015

Si votre enfant souffre d'une ou plusieurs allergies alimentaires, n'oubliez pas de le signaler au service Restauration ou à la Vie Scolaire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.